



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} DECEMBRE 2025

Présents : Franck MONGE, Benoit REY, Aurélie GABORY, Laura GENCEL, Vera DE RUIJTER, Béatrice LILLIO, Jérôme PONTON, André MONNIER, Luc FAURE

Absente excusée : Céline POULET procuration à Benoit REY

Absent : Frédéric LETRANGE

Secrétaire de séance : Béatrice LILLIO

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et constate que le quorum est atteint.

Il invite ensuite l'assemblée à formuler d'éventuelles observations sur le procès-verbal de la séance du 4 novembre 2025. Le procès-verbal est approuvé 8 pour et 1 abstention.

L'ordre du jour est le suivant :

1/ Finances

- Présentation de la décision budgétaire n°3 prise dans le cadre de la fongibilité des crédits
- Décision modificative n°4 – Amortissements
- Redevance pour performance des réseaux d'eau potable pour 2026

2/ Informations et questions diverses

1/ **Finances**

a/ **Présentation de la décision budgétaire prise dans le cadre de la fongibilité des crédits**

Dépenses Investissements

- | | |
|---|------------|
| - Article 2031 (Frais Etudes, opération 48 « camping ») : | - 1 750 € |
| - Article 2158 (Autres installations, matériel, opération 48 « camping) | - 10 700 € |
| - Article 21532 (Réseaux d'assainissement Bouvat) : | + 10 700 € |
| - Article 2188 (Autres – Acquisition mobilier urbain) : | + 1 750 € |

✦ Le conseil municipal prend acte de cette décision.

b/ **Décision budgétaire n°4 – Amortissements (DEL2025-35)**

M. le Maire rappelle qu'en nomenclature M57, l'amortissement débute dès la date d'acquisition de l'immobilisation, ce qui implique de calculer celui-ci selon la règle du prorata temporis.

Il convient de procéder au calcul de l'amortissement pour trois immobilisations réalisées au cours de l'exercice sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement, et de prévoir des crédits correspondants au BP.

Dépenses Fonctionnement

- | | |
|-------------------------------------|-----------|
| - Article 61521 (Entretien terrain) | - 1 204 € |
| - Article 6811 – 042 | + 1 204 € |

Recettes Investissement

- | | |
|----------------|-----------|
| - 281531 – 040 | + 10 € |
| - 281532 – 040 | + 1 194 € |

✦ **Décision** : À l'unanimité, le conseil municipal adopte la décision budgétaire n°4.

c/ Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable 2026 - (DEL2025-36)

L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse a défini, pour l'année 2026, les tarifs suivants :

- Redevance pour consommation d'eau : 0,39 €/m³ ;
- Redevance pour performance des réseaux d'eau potable : 0,06 €/m³.

Un coefficient de modulation, fixé à 0,96 pour 2026 sur la base des données déclarées dans SISPEA, s'applique à la redevance pour performance des réseaux. La commune doit établir le tarif de la contrevaletur de cette redevance, qui sera intégrée à la facture des usagers du service public d'eau potable sous forme d'un supplément au prix au m³. Après application du coefficient ($0,06 \text{ €} \times 0,96$), le montant à répercuter s'élève donc à 0,0576 € par m³.

✎ Décision : À l'unanimité, le conseil municipal fixe le montant de la redevance pour performance des réseaux d'eau potable à 0,0576 € par m³ pour l'année 2026.

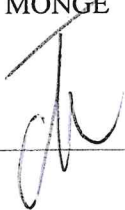
2/ Informations et questions diverses

- ☒ Colis de Noël : préparation le 17 décembre 2025 à 18 h
- ☒ Compte-rendu conseil d'école du 10 novembre 2025 : projet école, demandes de travaux/matériel...
- ☒ Camping : Présentation devis aire de dépotage camping-car

Séance levée à 20 h 30

Approuvé le 27 Janvier 2026

Signature du Maire
Franck MONGE



Signature du Secrétaire de Séance
Béatrice LILLIO

